

# CERTIFICAT D'APTITUDE A CONDUIRE EN SECURITE (CACES®) RECOMMANDATION R486A : FORMATION INITIALE EN CONDUITE DE PLATEFORME ELEVATRICE MOBILE DE PERSONNE – PEMP ET TESTS

Réf de l'action : ECF L311.PR indice 6 du 26/02/25

## OBJECTIFS PROFESSIONNELS

**Être capable de conduire et d'utiliser, dans le respect des règles de sécurité, une PEMP dans une ou plusieurs des catégories demandées conformément à la recommandation R486A.**

## MÉTIERS ET DÉBOUCHÉS

- La formation Certificat d'Aptitude à Conduire en Sécurité (CACES®) recommandation R486A : conduite de plateforme élévatrice mobile de personne – PEMP a un rôle essentiel dans la prévention des risques liés à la conduite d'engins de levage. Elle enseigne au conducteur les compétences pour conduire en sécurité des équipements concernés et les modalités de tests de ces compétences. Elle permet également de remplir l'obligation réglementaire de formation adéquate.
- La formation ouvre sur des métiers tels que : sans objet.
- Equivalences, passerelles, débouchés : sans objet.

## PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne souhaitant conduire et mettre en œuvre une PEMP correspondant à une des catégories de la recommandation R486A,
- Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter. Une analyse de vos besoins spécifiques sera réalisée. Nous vous invitons à nous faire parvenir toute demande d'aménagement ou de compensation lors de votre inscription. Nous vous mettrons en relation avec notre réseau d'acteurs du champ du handicap le cas échéant.

## PRÉREQUIS

- Aucune expérience de conduite exigée,
- Être âgé(e) de plus de 18 ans, (ou moins selon décision de l'Inspection du Travail sous conditions réglementaires),
- Sachant lire et comprendre le français,

## AVERTISSEMENT

- Pour se présenter à l'épreuve certificative du CACES® le candidat doit présenter une attestation, établie par un organisme spécialisé ou par son employeur, mentionnant qu'il a bénéficié d'une formation lui permettant a minima de disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique définis dans la Recommandation R486A.
- L'employeur ne pourra délivrer l'autorisation de conduite qu'après s'être assuré de l'aptitude médicale de son salarié et après l'avoir informé des risques liés au lieu et des instructions à respecter sur le site d'utilisation.
- Le CACES® ne dispense pas, le cas échéant, de l'obligation de détention du permis de conduire approprié pour les nacelles qui le nécessitent.
- La certification a une durée de validité de 5 ans. Le renouvellement se fait par le passage à nouveau de l'épreuve certificative CACES®.

## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Modalités d'inscription : merci de contacter notre agence par téléphone ou mail. Plus d'informations sur notre site internet [ecf.asso.fr](http://ecf.asso.fr).
- 14 jours à compter de la demande de renseignements du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

Fiche descriptive (ECF.FP.A.004 indice 08) annexée au devis, contrat ou à la convention de formation professionnelle

MENDIBOURE FORMATION  
BAYONNE  
Tél : 0559555055  
Email : [contact@mendiboure-formation.fr](mailto:contact@mendiboure-formation.fr)



# **CERTIFICAT D'APTITUDE A CONDUIRE EN SECURITE (CACES®)**

## **RECOMMANDATION R486A : FORMATION INITIALE EN CONDUITE DE PLATEFORME ELEVATRICE MOBILE DE PERSONNE – PEMP ET TESTS**

### **PROGRAMME / CONTENU**

Catégorie A : PEMP à élévation verticale

1. Effectuer une prise de poste en mobilisant ses connaissances et en assurant les vérifications adaptées pour garantir la conduite en sécurité d'une plate-forme élévatrice mobile de personnel (PEMP) à élévation verticale.
2. Maîtriser les conditions d'équilibre des PEMP.
3. Réaliser les opérations de mise en place, de conduite et les manœuvres des PEMP à élévation verticale de type 1 en respectant les règles de sécurité.
4. Réaliser les opérations de conduite et les manœuvres des PEMP à élévation verticale de type 3 en respectant les règles de sécurité.
5. Charger et décharger une PEMP sur un porte-engins en sécurité (optionnel).
6. Réaliser les opérations de fin de poste et d'entretien quotidien en identifiant les éventuels dysfonctionnements ou anomalies de la plate-forme à élévation verticale pour en rendre compte.

Catégorie B : PEMP à élévation multidirectionnelle

1. Effectuer une prise de poste en mobilisant ses connaissances et en assurant les vérifications adaptées pour garantir la conduite en sécurité d'une plate-forme élévatrice mobile de personnel (PEMP) à élévation multidirectionnelle.
2. Maîtriser les conditions d'équilibre des PEMP.
3. Réaliser les opérations de mise en place, de conduite et les manœuvres des PEMP à élévation multidirectionnelle de type 1 en respectant les règles de sécurité.
4. Réaliser les opérations de conduite et les manœuvres des PEMP à élévation multidirectionnelle de type 3 en respectant les règles de sécurité.
5. Charger et décharger une PEMP sur un porte-engins en sécurité (optionnel).
6. Réaliser les opérations de fin de poste et d'entretien quotidien en identifiant les éventuels dysfonctionnements ou anomalies de la plate-forme à élévation multidirectionnelle pour en rendre compte.

Catégorie C : conduite hors production des PEMP

1. Effectuer une prise de poste en mobilisant ses connaissances et en assurant les vérifications adaptées pour garantir la conduite en sécurité d'une plate-forme élévatrice mobile de personnel (PEMP) de types 1 et 3.
2. Réaliser les opérations de mise en place, de conduite et les manœuvres des PEMP de types 1 et 3 en respectant les règles de sécurité.
3. Charger et décharger une PEMP sur un porte-engins en sécurité.
4. Réaliser les opérations de fin de poste et d'entretien quotidien en identifiant les éventuels dysfonctionnements ou anomalies de la plate-forme pour en rendre compte.

### **MOYENS HUMAINS**

- Enseignant(s) qualifié(s) ECF.
- Testeur appartenant à un Organisme Testeur Certifié CACES® R486A PEMP,
- Personne en charge des relations avec le stagiaire et les personnes en situation de handicap : merci de contacter notre agence.

### **METHODE ET MOYENS MOBILISÉS**

- Méthodes pédagogiques multiples actives et positives.
- Matériel : Utilisation de PEMP conformément à la recommandation R486A représentative(s) de la (ou des) catégorie(s) ou d'option (de CACES® choisie(s)).
- Installations, équipements, surfaces et matériels conformes à la R486A.
- Equipement de protection individuelle conforme à la réglementation : casque de chantier avec jugulaire homologué, gants de manutention, gilet haute visibilité, chaussures de sécurité, protections auditives, harnais et longe de sécurité.
- Salles de cours équipées de moyens multimédias,
- Outils, supports et ouvrages pédagogiques réglementaires de la formation remis aux stagiaires,

Fiche descriptive (ECF.FP.A.004 indice 08) annexée au devis, contrat ou à la convention de formation professionnelle

MENDIBOURE FORMATION  
BAYONNE  
Tél : 0559555055  
Email : [contact@mendiboure-formation.fr](mailto:contact@mendiboure-formation.fr)



# **CERTIFICAT D'APTITUDE A CONDUIRE EN SECURITE (CACES®) RECOMMANDATION R486A : FORMATION INITIALE EN CONDUITE DE PLATEFORME ELEVATRICE MOBILE DE PERSONNE – PEMP ET TESTS**

## **MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS**

- L'assiduité des stagiaires est attestée par un état de présence par demi-journée et confirmé par le formateur
- Modalités d'évaluation en cours de formation :
  - En cours et/ou en fin de formation,
  - Evaluations théorique et pratique notamment sur l'utilisation du harnais préalable à l'utilisation des PEMP.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.
- Modalités d'évaluation de l'épreuve certificative CACES® :
  - QCM d'évaluation théorique,
  - Examen pratique de manipulation d'une PEMP conforme à la R486A.

## **SANCTION VISÉE**

- Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) recommandation R486A : Formation initiale en conduite de plateforme élévatrice mobile de personne – PEMP ou Attestation de résultat (échec ou réussite).
- Attestation de fin de formation.
  - Formation éligible au CPF sous le code RS : Cat A : 7000 ; Cat B : 7001 ; Cat C : 7002, selon le périmètre de certification de l'Agence.
- Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE (INRS).
- Date de décision d'enregistrement : 18/12/2024.
- Date de fin d'échéance : 18/12/2029.
- Plus de renseignement sur le site de France Compétences : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7000/> (ou code RS correspondant à la catégorie).
- Organisme agréé Cf. site [www.ecf.asso.fr](http://www.ecf.asso.fr) de l'Agence.

## **EFFECTIFS**

8 personnes

## **DURÉE DE LA FORMATION**

cf devis

## **TARIFS ET MODALITÉS DE FINANCEMENT**

- Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail.

Fiche descriptive (ECF.FP.A.004 indice 08) annexée au devis, contrat ou à la convention de formation professionnelle

MENDIBOURE FORMATION  
BAYONNE  
Tél : 0559555055  
Email : [contact@mendiboure-formation.fr](mailto:contact@mendiboure-formation.fr)

